



# Mairie de COURLON-SUR-YONNE



## Réunion ordinaire du Conseil Municipal

du Jeudi 20 Octobre 2016

Le Conseil Municipal convoqué le 14 Octobre 2016 s'est réuni le 20 Octobre 2016 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Percheminier, Maire.

	Présents	Représentés	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques	■			
Allouche Jean-Luc	■			
Ameye Nathalie		Par Jean-Jacques Percheminier		
Cabo Michel	■			
Cadoux Hélène	■			
Cooreman Sophia	■			
Desvignes Laura				■
Legay Christiane		Par Guy Printemps		
L'Huillier Marcel	■			
Printemps Guy	■			
Rabhi Selyan			■	
Rangdet Christina			■	
Roux Martine	■			
Simon Jean-Pascal			■	
Villain Benjamin	■			

Le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### I/ Modification des statuts de la CCYN

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit là de l'application de la loi NOTRe. En effet, la Communauté Yonne Nord doit intégrer de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles dans ses statuts. Dans le cas où ces modifications n'auraient pas eu lieu à la fin de cette année, le Préfet transférerait d'autorité l'ensemble de ces obligations, sans choix possible en ce qui concerne les optionnelles. Les Conseillers, à l'unanimité, adoptent la modification des statuts de la CCYN.

### II/ Contrat d'entretien des postes de refoulement et du surpresseur

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des tarifications proposées pour un nouveau contrat de maintenance annuel relatif aux postes de refoulement Grange aux Pesmes, Maria-Lamy, salle des fêtes et au surpresseur, le précédent venant à expiration. Les augmentations sont peu significatives. Le Conseil accepte par délibération les tarifs suivants : 425 € ht pour les postes de refoulement, 58 € ht/ heure pour intervention avec pièces défectueuses et 215 € ht pour le surpresseur. Marcel L'Huillier souhaite que le surpresseur salle des fêtes soit intégré dans les données du SIVOM.

### III/ Convention d'honoraires avec la SCP du Parc-Curtil et Associés

Le Conseil prend connaissance de l'appel présenté auprès de la Cour d'appel administrative de Lyon par un administré relatif au Permis de construire modificatif du restaurant scolaire/garderie. L'avocate qui a suivi ce dossier en première instance se propose de défendre la Commune pour un

montant d'honoraires entre 2000 et 4000 €. Le dossier a déjà été ouvert auprès de l'assurance de la Commune qui rembourse 90 % du montant des honoraires.

#### **IV/ Contrôles buts sportifs/avenant au contrat**

Le décret n°2016-481 du 18/04/2016 modifie les règles de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts et les buts de basket-ball et complète le contenu (la fréquence) des vérifications. A l'intervention effectuée tous les 24 mois pour un montant ht de 344,99 €, s'ajoutera « un contrôle opérationnel » trimestriel pour un coût ht de 92 € la visite. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

#### **V/ Convention tripartite pour achat de carburant**

La station où la Commune se fournit en carburant s'automatise. Une carte pro sera nécessaire. Pour l'obtenir, une convention tripartite entre la société, la trésorerie et la Commune doit être établie. Les conseillers acceptent par délibération cette convention et autorisent M. le Maire à la signer.

#### **VI/ Délibération pour acceptation/refus remise de frais de majoration et d'intérêts de retard**

La trésorerie d'Avallon qui gère un dossier relatif à une taxe d'aménagement restée impayée, sollicite l'avis du Conseil quant aux frais de majoration et intérêts de retard. Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent, à la majorité, d'imputer les pénalités prévues par la trésorerie.

#### **VII/ Chèque Cadhoc**

Le Conseil attribue à l'agent technique qui vient d'avoir une petite fille, un cadeau de naissance sous forme de chèque Cadhoc, pour un montant de 170 €.

#### **VIII/ Informations/affaires en cours**

Le Conseil, à l'unanimité, est informé que :

- pour la recherche de mercure dans le réseau d'assainissement sur le secteur de l'Avenue Charles Mazière, le pôle assainissement de l'Agence Technique Départementale, va transmettre une liste de prestataires afin de lancer une consultation pour hydrocurage.
- la remise des clés du local des « Restos du Cœur » aura lieu le samedi 29 octobre 2016 à 11 heures.
- la société JP Energie et Environnement a émis une relance quant à la présentation d'un projet d'implantation d'éoliennes. Le Conseil n'entend pas lui donner suite.
- Christina Rangdet souhaite avoir l'avis du Conseil sur un partenariat avec « Présence Verte » afin que les personnes désireuses d'y adhérer puissent bénéficier de réductions. Une convention a été adressée par cet organisme ainsi que de la documentation. Les conseillers désirent avant de se prononcer, pouvoir interroger une personne de cette société.
- l'« Amicale Bouliste Courlonnais » demande une subvention exceptionnelle pour le rachat d'une sonorisation portable suite au récent cambriolage du local. Les conseillers acceptent à titre vraiment exceptionnel cette requête. Une sono sera achetée si l'état des crédits disponibles le permet. Cependant, ils demandent qu'aucun objet ne soit laissé dans le local pour éviter ce type de désagrément.
- M. Krismann sollicite de faire l'acquisition d'un terrain communal d'une superficie d'environ 900 m<sup>2</sup>, situé à côté de sa parcelle. Le Conseil réserve sa réponse.

- en dépit des travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise, l'étanchéité n'est pas assurée du côté de la sacristie et dans le chœur ainsi que sur un pilier de la travée sud. Une chute de bloc de pierres a été constatée à droite en entrant par la grande porte (un périmètre de sécurité a été établi) et le bâtiment semble être en proie à des désordres liés à une instabilité, malgré la campagne de travaux de maçonnerie (dont reprise en sous-cœuvres) toute récente. Il a été remarqué également à certains endroits, l'ondulation de tomettes. Un rapport doit être transmis par M. Decaris, Architecte des Monuments Historiques.

#### **IX/ Questions diverses**

- *Benjamin Villain souhaite savoir si les ampoules qui vacillent seront changées. Elles sont situées à l'angle de la rue St Leu/Avenue Charles Mazière, au fond de l'Impasse Charles Mazière et au 36, rue de la Vieille Ville.*
- *Michel Cabo signale des bourrelets sur les travaux de voirie qui viennent d'être réalisés et du souffre dans les caniveaux dont on ne connaît pas la provenance.*
- *Sophia Cooreman demande si le camion volé a été remplacé, souhaite qu'un abri de bus soit prévu pour les enfants qui attendent le car et remarque avec satisfaction que plus aucun véhicule de la Poste ne roule sur les trottoirs.*
- *Guy Printemps désire connaître la date précise du « Printemps des Poètes ».*
- *Martine Rouix demande des précisions sur le PETR du Nord de l'Yonne (regroupement de 5 communautés de communes pour capter des financements d'Etat, régionaux et européens, sur la base d'un « projet de territoire »).*

#### **AGENDA**

**: La Commission des finances élargie se réunira le 18/11/2016 à 20 h 30.**

**: La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 29/11/2016 à 20 heures 30.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15**

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 26 Octobre 2016.

Le Maire,

*Jean-Jacques Percheminier*

